

COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 29 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. DEGUIN Gérard (jusqu'au point n°2020.65), Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme ESPINASSE France.

Étaient représentés :

- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame VILLA Pierrette (à partir du point n° 2020.66).
- M. GABEN Stéphane pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur BRUNOT Philippe pouvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Monsieur VALERO Jean-Michel a été désigné secrétaire de séance.

2020.54 - OBJET : DESIGNATION ELUS A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE GOLFECH.

VOTE : Pour : 26 Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).

Mes Chers Collègues,

I- Exposé des motifs :

La Commission Locale d'Information auprès du centre nucléaire de production d'électricité de Golfech (dite CLI Golfech) est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

L'Etat a redéfini le nombre de communes intégrées dans le nouveau périmètre de protection en validant par arrêté préfectoral interdépartemental du 12 mars 2020 l'approbation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Golfech (CNPE). **Bon-Encontre est intégré dans la zone de 10 à 20 kms.**

La Commission Locale d'Information comprend quatre catégories de membres ayant voix délibérative, le collège des élus est composé de :

- **De 3 Parlementaires** (du Tarn et Garonne, du Gers et du Lot et Garonne).
- **De Conseillers Départementaux** (six du Tarn et Garonne, cinq du Lot et Garonne, deux du Gers). Un Conseiller suppléant est désigné pour chacun des membres titulaires.
- **De Conseillers Régionaux** (un Conseiller Régional d'Occitanie, un Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine). Un Conseiller suppléant est désigné pour chacun des membres titulaires.
- **Des Conseillers Municipaux ou Communautaires** : un Conseiller titulaire et un conseiller suppléant pour chaque Commune intégrée dans le nouveau périmètre de protection.

II - Considérants et références juridiques

VU l'arrêté n°2020-991 du 9 juillet 2020 portant recomposition de la Commission Locale d'Information auprès du Centre nucléaire de production d'électricité de Golfech.

Madame Le Maire propose de désigner un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant, à savoir les personnes ci-après, pour représenter la Commune au sein du collège des élus de la Commission Locale d'Information :

- Titulaire : Patrick COUDERC
- Suppléant : Anne PAILHORIES

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 26 voix Pour, 3 Abstentions**

DESIGNE Monsieur Patrick COUDERC, titulaire et Madame Anne PAILHORIES, suppléante pour représenter la Commune au sein du collège des élus de la Commission Locale d'Information.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 6 octobre 2020

Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Laurence LAMYE

